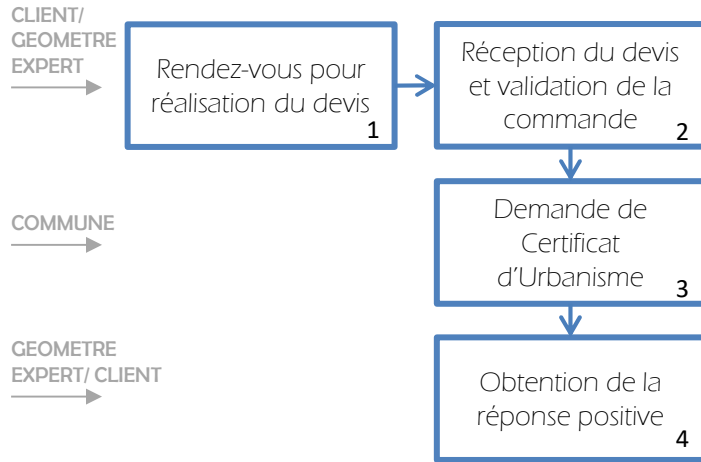


## FAISABILITÉ



- 1 - indispensable pour définir précisément votre demande
- 2 - la signature du devis et un acompte de 30% sont demandés
- 3 - le dossier est envoyé en mairie, pour 2 mois d'instruction minimum
- 4 - dans le cas où la réponse serait négative, nous chercherons d'éventuelles solutions

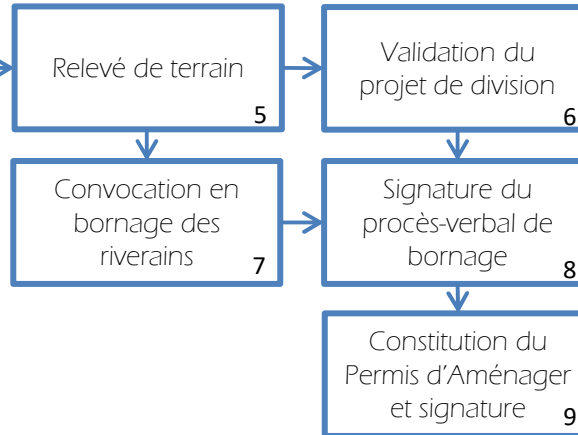


Aujourd'hui

Commercialisation



## AUTORISATIONS ET BORNAGE PÉRIMÉTRIQUE



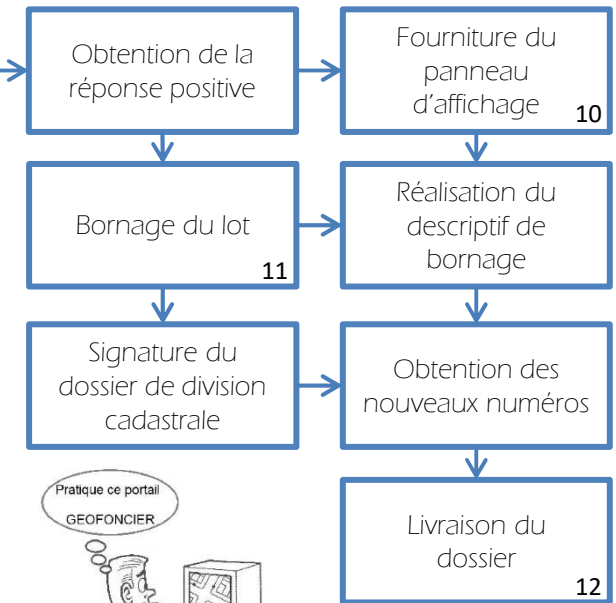
- 5 - le terrain devra être accessible et nettoyé
  - 6 - le plan projet figurant la division vous est envoyé pour avis et doit nous être retourné signé
  - 7 - le bornage périmétrique du lot est obligatoire, rendant également obligatoire la rencontre des voisins (Article L111-5-3 du Code de l'Urbanisme)
  - 8 - dans le cas où un voisin refuserait le bornage, un procès verbal de carence sera rédigé
  - 9 - la demande de Permis d'Aménager est envoyée en mairie pour 4 mois d'instruction minimum
- Nota :** si la surface à aménager est supérieure à 2500m<sup>2</sup>, le recours à l'architecte est obligatoire pour l'élaboration du projet architectural, paysager et environnemental (PAPE)

Compromis de vente



- 10 - le panneau réglementaire est préparé par nos soins et fourni gratuitement
- 11 - le terrain devra être accessible et nettoyé
- 12 - l'ensemble des documents est à remettre à votre notaire

## DIVISION / CADASTRE



Vente du terrain

Planning